

---

## 1.1 OBJECTIFS GENERAUX

### CONTEXTE DE L'OPÉRATION

**Le lycée agricole Etienne Restat est situé à Sainte-Livrade - sur - Lot, à quarante kilomètres d'Agen.**

**Il accueille actuellement 483 élèves, dont 212 internes (rentrée 1998).**

L'établissement appartient à un complexe important, implanté en milieu rural, qui accueille également d'autres structures :

- un C.F.P.A (Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes),
- un C.D.F.A (Centre de Formations d'Apprentis Agricole).

Le lycée agricole dispose de 5 corps de bâtiments principaux disposés en « U » autour d'un espace planté central :

- 3 bâtiments d'externat / internat,
- 1 bâtiment restauration / internat,
- 1 bâtiment regroupant gymnase, amphithéâtre et locaux élèves.

Ces constructions sont en partie issues de la restructuration d'un ancien bâtiment administratif, annexe de la poudrerie de Bergerac. Cette restructuration date de 1964.

Un sixième bâtiment, construit en 1991 / 1992, accueille le bloc scientifique.

Une rénovation partielle des internats a été effectuée en 1991.

**Le lycée agricole a fait l'objet d'une première tranche de travaux en 1997 correspondant à la restructuration du bâtiment D :**

- RDC : Foyer élèves / Réunion / Bureau socio-culturel,
- Etage : Unité d'hébergement de 24 lits (7 chambres), complétée par la création de 2 chambres d'handicapés au RdC du bâtiment C.

## OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'OPERATION

Le lycée Etienne Restat et le CDFA, de par leur vocation ancienne, assurent dans leur Région toutes les formations liées à l'Agriculture.

Les objectifs de développement du lycée sont la diversification et l'élargissement de ses compétences, tant en ce qui concerne les spécialités enseignées que le niveau des formations dispensées.

L'une de ses ambitions est de jouer un rôle actif dans le développement économique du milieu rural.

L'établissement doit disposer de moyens mobiliers et immobiliers lui permettant de mener à bien ce projet de développement.

Or, si les locaux dont dispose actuellement le lycée semblent répondre à ses besoins, sur le plan quantitatif (les surfaces) et sur le plan des équipements (ses installations spécialisées - serres hors sol, vergers... - fonctionnent à la satisfaction des utilisateurs), des dysfonctionnements apparaissent.

**C'est en effet dans le domaine qualitatif que l'intervention doit porter, en proposant une amélioration du fonctionnement général de l'établissement :**

- De par la morphologie des bâtiments et leur disposition en « U » autour d'un espace extérieur, le linéaire de circulations est important et le lycée souffre d'un éclatement des fonctions.

Un regroupement fonctionnel est nécessaire, notamment pour ce qui concerne les unités d'internat.

- Une restructuration de la restauration est également souhaitable.
- Enfin, l'analyse technique de l'état des bâtiments fait apparaître la vétusté des locaux : non-conformité aux règles de sécurité et aux normes en vigueur.

Cette restructuration doit également permettre la résorption des préfabriqués.

## LES FORMATIONS

Les formations dispensées au lycée Étienne Restat sont axées autour du domaine agricole.

- **Brevet d'Études Professionnelles Agricoles**

- **Seconde générale et technologique**

L'enseignement est centré sur des matières communes à toutes les classes de seconde, avec en option obligatoire une formation en sciences biologiques et agronomie.

- **Bac général « S »**

L'enseignement est identique à celui de la série scientifique préparée au ministère de l'Éducation Nationale, mais comporte en classe de 1ère une option « agronomie - environnement ».

- **Bac technologique STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement)**

La formation comporte des enseignements technologiques axés sur l'agronomie, la zootechnie, les agro-équipements et l'aménagement.

- **Bac technologique STPA (Sciences et technologies du produit agro-alimentaire)**

Les disciplines ont pour dominantes la technologie industrielle et alimentaire et la connaissance des secteurs agro-alimentaires (produits, pratiques sociales...).

L'enseignement est dispensé dans l'établissement. Il est complété pour chaque année par 3 à 4 semaines de stage en relation avec la formation.

- **BTS technico-commercial**

Cette formation propose deux spécialités : fruits, légumes et dérivés - horticulture ornementale.

L'enseignement comporte des disciplines communes (acquisition de grands axes de compétence nécessaire aux métiers commerciaux) et 4 heures hebdomadaires de spécialité.

La formation se déroule au lycée. Elle est complétée par six semaines de stage en entreprise chaque année.

- **BTS productions horticoles**

Ce BTS privilégie les disciplines scientifiques et techniques et l'acquisition de connaissances pratiques.

L'enseignement professionnel a pour support les installations spécialisées du lycée (serres, vergers ... ), et comporte chaque année environ 4 semaines de stage en entreprise.

- **BTS Industrie agricole et alimentaire**

La formation a pour domaine de spécialité les enseignements liés à l'alimentaire : microbiologie, biochimie, génie industriel et génie alimentaire.

Elle s'appuie sur les équipements pédagogiques de l'établissement (laboratoires, salles spécialisées) et sur l'équipement technologique des institutions agro-alimentaires implantées à proximité (Agropole d'Agen, entreprises ... ).

Les élèves effectuent un mois de stage en première année. Chaque année se rend une demi-journée, 1 semaine sur 2, à l'agropole d'Agen.



---

## 3.2 PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION FONCTIONNELLE

Compte tenu de la spécificité de l'enseignement agricole, la vie du lycée s'organise autour de 4 grands pôles fonctionnels :

- Le pôle d'hébergement et d'animation culturelle
- Le pôle restauration
- Le pôle administratif et pédagogique
- Le pôle de production agricoles.

D'autre part, chacun de ces pôles joue également un rôle par rapport au fonctionnement global du site et des autres structures, CFA et CFPA.

### LE POLE D'HEBERGEMENT ET D'ANIMATION

La majorité des élèves de l'établissement sont des internes. Cela signifie que pour ces élèves, le lycée est tout autant un lieu de vie qu'un lieu de formation. En conséquence, la qualité des espaces et des animations proposés constituent un élément fondamental à prendre en compte dans la conception de ce pôle.

Les élèves doivent pouvoir y trouver un contexte de repos et de détente après une journée d'étude et de travail. C'est pour cette raison qu'il paraît opportun d'y associer les structures d'animation culturelle et de détente avec pour ambition de créer un ensemble convivial et animé.

**La distinction claire de ce pôle avec les locaux d'enseignement constitue dans cette perspective une exigence fonctionnelle forte contribuant à la qualité de l'environnement.**

Une relation simple avec les installations sportives est souhaitée, dans la mesure où ces équipements répondent non seulement à la nécessité de l'enseignement EPS mais également aux pratiques de jeux sportifs des élèves dans le cadre de leurs activités extra-scolaires.

Ce pôle regroupe donc :

- **l'internat**, dont la capacité actuelle de 212 lits doit pouvoir s'accroître ultérieurement en fonction du développement de l'établissement pour tendre vers un objectif prévisionnel de 278 lits. L'internat doit proposer principalement des chambres de 3 lits ou 4 lits. Ces unités doivent être conçues de manière à s'adapter à la partition entre internes filles et internes garçons et doivent de ce fait constituer des unités autonomes du point de vue des équipements sanitaires, des dégagements et des espaces associés, afin de permettre une souplesse d'adaptation en fonction des effectifs filles ou garçons.
- **Les locaux de détente des élèves**, constitués du foyer et des salles d'activités. Ces locaux correspondent aux activités de détente et de rassemblement et permettent l'organisation d'activités extra-scolaires suivant les centres d'intérêts des élèves. C'est également dans ces espaces que les élèves se retrouvent le soir pour regarder la télévision. Ces espaces doivent proposer une ambiance conviviale et permettre leur appropriation par les élèves. Ceux-ci s'y investissent et s'attachent à recréer une décoration propre à leur goût. Ils doivent être localisés à proximité directe de l'internat et être facilement accessibles depuis la restauration et la vie scolaire. Ces locaux ont d'ores et déjà créés dans la première phase de travaux.
- **Les locaux d'animation culturelle**. Ces locaux ont vocation à participer à l'animation culturelle locale et sont donc ouverts à des publics extérieurs à l'établissement, dans le cadre d'une programmation culturelle spécifique- conférences, spectacles. Ils répondent également aux besoins internes du site en matière de rassemblement des structures présentes.



## LA RESTAURATION

La restauration est une fonction commune aux 3 structures présentes sur le site.

Elle doit permettre d'assurer, à terme, la production et distribution journalière de 650 repas le midi :

- 510 repas destinés aux élèves demi-pensionnaires et internes de l'établissement
- 110 repas destinés aux apprentis et stagiaires
- 30 repas destinés aux différents personnels présents sur le site.

D'autre part, la restauration assure le service du petit déjeuner et du repas du soir pour les personnes hébergées sur le site (internes du lycée, apprentis ou stagiaire hébergés sur le site).

La localisation de cette fonction doit être centrale par rapport à l'ensemble des fonctions présentes sur le site et être située à proximité immédiate de l'internat du lycée. Pour des raisons de service, elle doit être localisée de manière logique par rapport au circuit de livraison.

## LE POLE ADMINISTRATIF ET PEDAGOGIQUE

Ce pôle correspond aux fonctions d'externat de l'établissement, il regroupe les fonctions d'enseignement, la fonction administrative, les ressources pédagogiques et la vie scolaire.

A l'intérieur de ce pôle, le centre de ressources pédagogiques joue un rôle fédérateur important. Il correspond d'une part au CDI (Centre de documentation et d'information), aux ressources pédagogiques mises à disposition des utilisateurs (informatique, audiovisuel en libre service ... ) et aux locaux de l'équipe pédagogique (salle des profs, bureaux des enseignants).

**Le CDI et les ressources pédagogiques associées au CDI** ont vocation de service commun pour l'ensemble des structures du site et cette unité propose de ce fait un mode de fonctionnement particulier puisqu'elle doit offrir une grande accessibilité, à l'ensemble des utilisateurs et cela même en dehors des horaires classiques d'ouverture.

Il s'agit de favoriser à travers cet outil les démarches d'auto-formation, tant au niveau de la recherche documentaire que par la mise à disposition de supports éducatifs d'auto-formation (logiciels, CD-Rom, ... ). La vocation transversale de cette unité et son rôle de service commun nécessite une localisation centrale par rapport aux différents lieux d'enseignement.

**Les locaux des enseignants** doivent être proches de l'administration et disposer d'une liaison simple avec le CDI. Ils doivent être conçus de manière à favoriser le travail pédagogique d'équipe (salles de travail en petit groupe), à offrir un lieu de rencontre et de détente au sein de l'équipe pédagogique (foyer) et permettre un suivi personnalisé de certains élèves (entretien avec les élèves, tutorat).

**L'enseignement** comprend plusieurs unités : enseignement général, enseignement scientifique, enseignement technique agricole. En dehors des séances de travaux dans le cadre de l'exploitation ou des stages à l'extérieur, c'est dans ces unités qu'est dispensé la majorité des enseignements. Les locaux de l'enseignement technique agricole sont utilisés en commun avec l'enseignement des apprentis ou des stagiaires de la formation permanente.

**L'administration** assure la direction et la gestion de l'établissement et accueille dans le cadre de ses fonctions des publics très différents : les professionnels du secteur agricole dans le cadre des conventions qui peuvent être passées avec l'établissement, les élèves dans le cadre de leurs démarches administratives, les parents d'élèves (conseil de classes ... ), les personnalités extérieures...

Cette fonction joue un rôle d'interface important vis à vis de l'extérieur; elle doit de ce fait être localisée à proximité directe de l'entrée principale de l'établissement et en relation simple avec l'ensemble des intervenants internes (enseignants, personnel administratif et de service).

**La vie scolaire** joue un rôle important dans la vie quotidienne des élèves. Pour cette raison, elle doit être située en articulation entre le pôle administratif et pédagogique et en liaison aisée avec le CDI (bât G) et la demi-pension. Elle doit comporter des ateliers clubs, le bureau des associations, un préau, des espaces casiers et doit être largement ouverte vers les pôles d'activités citées ci-dessus.

---

### **3.3 EVALUATION DES BESOINS EN SURFACE**

L'évaluation des besoins en surface est réalisée sur la base des caractéristiques organisationnelles des différentes fonctions identifiées dans l'organisation du lycée.

Les surfaces sont établies sur la base des ratios habituellement retenus pour chaque type de local et en référence aux opérations de constructions d'opérations similaires que la Région Aquitaine a réalisées.

#### **EVALUATION DU BESOIN EN LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

Le nombre de salles d'enseignement nécessaire au fonctionnement du lycée a été évalué suivant la méthode du calcul du chargement horaire hebdomadaire de ces locaux. Le taux retenu pour les salles d'enseignement général est de 34 heures par semaine et 30 heures par semaine pour les salles scientifiques.

Il convient de noter l'utilisation commune des locaux d'enseignement technique (laboratoires,... bât F) avec les autres formations du site. Ainsi les taux d'utilisation des laboratoires n'indiquent que les horaires du lycée.

---

## 3.4 CONCLUSIONS

L'analyse comparative des surfaces montre que le problème du lycée n'est pas lié aux surfaces des bâtiments existants, puisqu'elle fait ressortir un excédent de surfaces par rapport aux besoins théoriques.

Les dysfonctionnements du lycée relèvent de son organisation actuelle : imbrication des fonctions et éparpillement des locaux au sein d'une même fonction. A ces dysfonctionnements s'ajoutent les problèmes généraux de mise aux normes des locaux tant du point de vue de la sécurité, de l'accessibilité aux handicapés que du point de vue technique.

Tout projet de restructuration doit s'attacher à proposer un regroupement fonctionnel des unités et garantir la mise aux normes bâtiment par bâtiment. Compte tenu des principes généraux d'organisation des fonctions qui traduisent les souhaits de fonctionnement de l'établissement, les principales orientations fonctionnelles d'un tel projet dans le cadre d'une réflexion globale doivent être .

- Regroupement des internats et séparation des zones d'hébergement et des zones de cours et d'administration.
- Regroupement géographique des locaux administratifs et pédagogiques et de vie scolaire à proximité des fonctions récemment construites que sont le CDI et les laboratoires de l'enseignement technique agricole.

D'autre part, sur le plan technique, l'ensemble des fonctions doit faire l'objet d'une mise en conformité par rapport aux réglementations en vigueur. Notamment, la partie des cuisines présente une vétusté et une non conformité qui exige une redéfinition complète de son organisation et de ses équipements afin de répondre aux exigences de séparation des circuits sale et propre et, d'une manière générale, aux règles d'hygiène applicables aux cuisines.



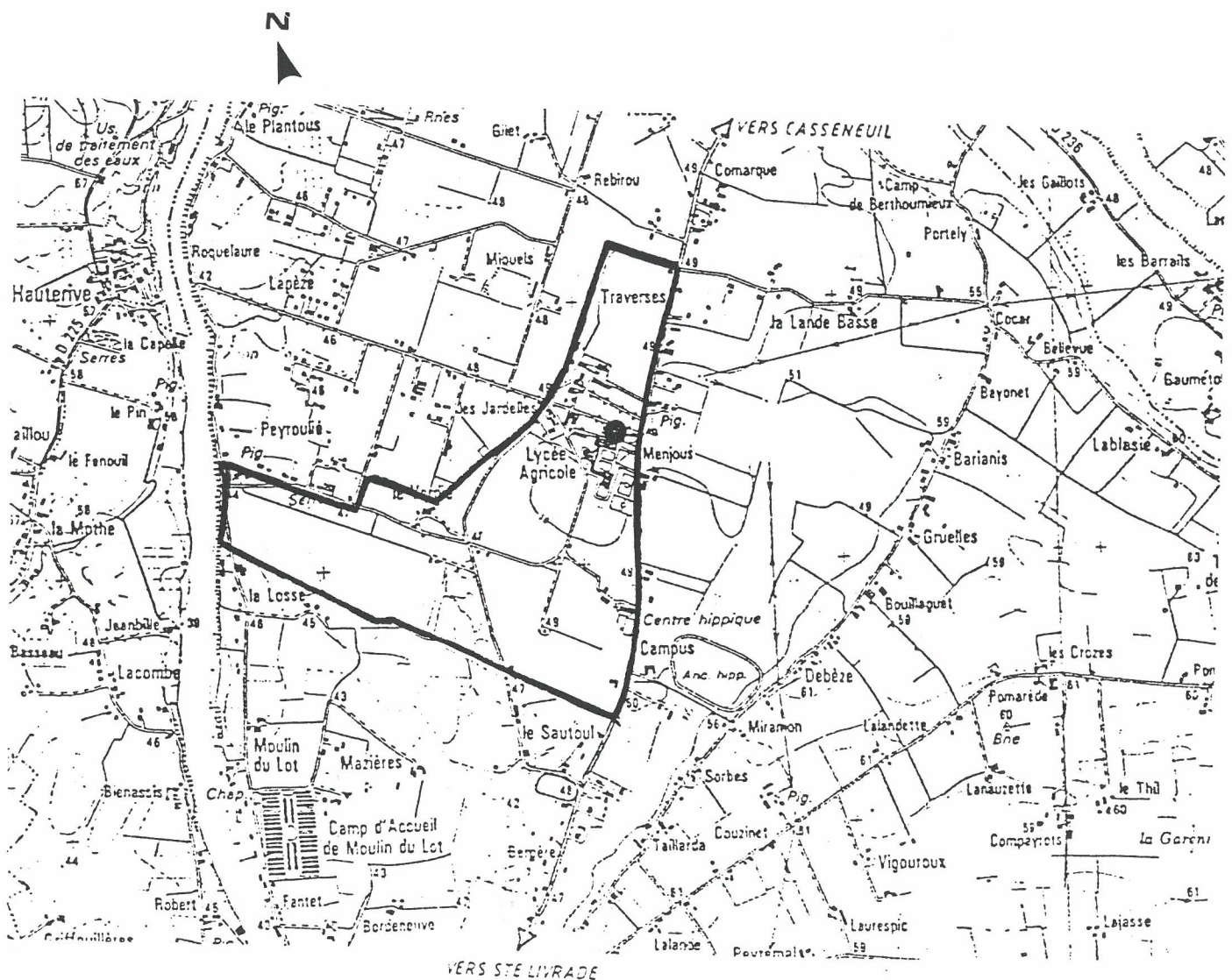
## 2.1 LE SITE

Le lycée Etienne Restat est situé à Sainte-Livrade-sur-Lot, à dix kilomètres de Villeneuve-sur-Lot et à une quarantaine de kilomètres d'Agen.

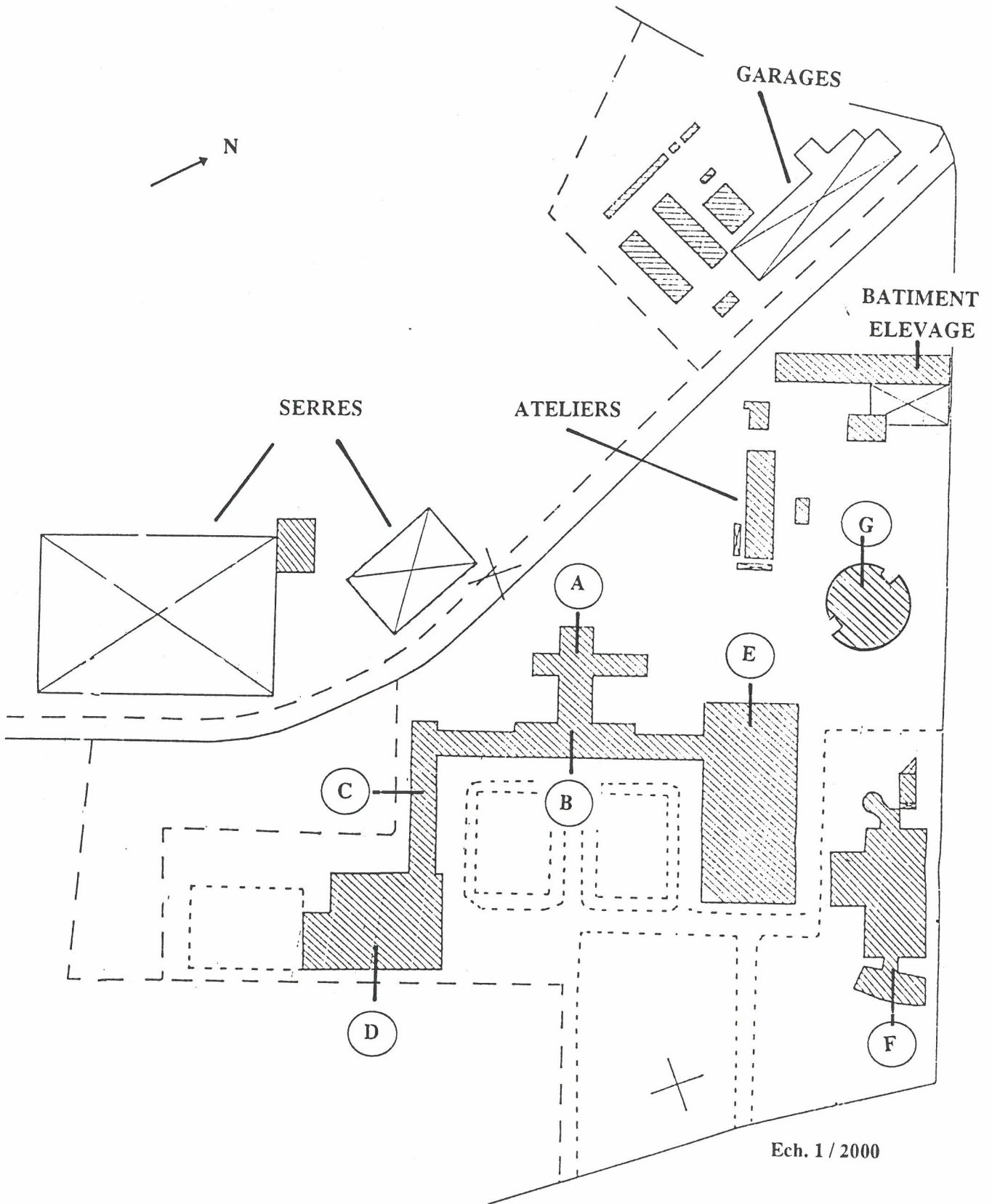
Le lycée est implanté à la sortie du village et desservi par le CD N0217, reliant Sainte-Livrade à Casseneuil.

L'ensemble du site couvre environ 117 ha. Il est délimité au Nord par la voie communale N°19, à l'est par la voie communale NI 17, au sud par des parcelles non bâties pour la plupart.

### PLAN DE SITUATION



## 2.2 CARACTERISTIQUES GENERALES DES BATIMENTS DU LYCEE AGRICOLE



## SURFACES

Bât / Niveau	Fonction principale	SU	SDO	SDO/SU
<b>Bâtiment A</b>		<b>1 233 m<sup>2</sup></b>	<b>1 467 m<sup>2</sup></b>	<b>1,19</b>
Niveau -1	Restauration	420 m <sup>2</sup>	430 m <sup>2</sup>	1,02
Niveau 0	Restauration	524 m <sup>2</sup>	696 m <sup>2</sup>	1,33
Niveau 1	Infirmierie - chambres d'hôtes	289 m <sup>2</sup>	341 m <sup>2</sup>	1,18
<b>Bâtiment B</b>		<b>1 495 m<sup>2</sup></b>	<b>1 902 m<sup>2</sup></b>	<b>1,27</b>
Niveau 0	Enseignement général et scientifique - vie scolaire	720 m <sup>2</sup>	955 m <sup>2</sup>	1,33
Niveau 1	Internat	775 m <sup>2</sup>	947 m <sup>2</sup>	1,22
<b>Bâtiment C</b>		<b>1 025 m<sup>2</sup></b>	<b>1 364 m<sup>2</sup></b>	<b>1,33</b>
Niveau 0	Enseignement général	300 m <sup>2</sup>	455 m <sup>2</sup>	1,52
Niveau 1	Internat	369 m <sup>2</sup>	453 m <sup>2</sup>	1,23
Niveau 2	Internat	356 m <sup>2</sup>	456 m <sup>2</sup>	1,28
<b>Bâtiment D</b>		<b>1 844 m<sup>2</sup></b>	<b>2 083 m<sup>2</sup></b>	<b>1,13</b>
Niveau -1	Amphithéâtre	76 m <sup>2</sup>	76 m <sup>2</sup>	1,00
Niveau 0	Amphithéâtre - gymnase - locaux élèves	1 383 m <sup>2</sup>	1 521 m <sup>2</sup>	1,10
Niveau 1	Internat	334 m <sup>2</sup>	419 m <sup>2</sup>	1,25
Niveau 2	Internat	51 m <sup>2</sup>	67 m <sup>2</sup>	1,31
<b>Bâtiment E</b>		<b>2 305 m<sup>2</sup></b>	<b>3 129 m<sup>2</sup></b>	<b>1,36</b>
Niveau 0	Administration - enseignement général et scientifique	1 294 m <sup>2</sup>	1 959 m <sup>2</sup>	1,51
Niveau 1	Internat - logts de fonction - espaces disponibles	1 011 m <sup>2</sup>	1 170 m <sup>2</sup>	1,16
<b>Bâtiment F</b>		<b>1 258 m<sup>2</sup></b>	<b>1 514 m<sup>2</sup></b>	<b>1,20</b>
Niveau 0	Enseignement général, scientifique et technique	1 258 m <sup>2</sup>	1 514 m <sup>2</sup>	1,20
<b>Ensemble lycée</b>		<b>9 160 m<sup>2</sup></b>	<b>11 459 m<sup>2</sup></b>	<b>1,25</b>

Le Centre de ressources multimédia, dépendant du C.F.P.P.A., est également utilisé par le lycée agricole. Les surfaces sont données à titre indicatif.

<b>Bâtiment G</b>		<b>404 m<sup>2</sup></b>	<b>483 m<sup>2</sup></b>	<b>1,20</b>
Niveau 0	Centre de ressources multimedia	404 m <sup>2</sup>	483 m <sup>2</sup>	1,20



## ETAT TECHNIQUE DES BATIMENTS

Le bâtiment principal du lycée agricole est composé des corps de bâtiments A, B, C, D et E; ce dernier est issu de la restructuration du bâtiment administratif de l'annexe de la poudrerie de Bergerac.

Seul le bâtiment F est une construction neuve.

Un avis défavorable à l'exploitation de certains bâtiments a été émis le 9 septembre 1998 par la sous-commission de sécurité de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot.

Par ailleurs, le rapport de l'APAVE du 1<sup>er</sup> octobre 1997 a signalé des dysfonctionnements.

## 2.3 IMPLANTATION DES FONCTIONS

Le tableau ci-dessous présente les surfaces actuelles dont dispose chaque fonction au sein de l'établissement.

FONCTIONS Lycée agricole		Total Surface Utile Existant
A	ENSEIGNEMENT GENERAL	1 258 m <sup>2</sup>
B	ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	701 m <sup>2</sup>
E	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	512 m <sup>2</sup>
F	VIE SOCIALE ET SCOLAIRE	751 m <sup>2</sup>
G	RESSOURCES PEDAGOGIQUES	582 m <sup>2</sup>
I	INTERNAT	2 172 m <sup>2</sup>
J	ADMINISTRATION	676 m <sup>2</sup>
H	RESTAURATION	944 m <sup>2</sup>
X	ESPACES DISPONIBLES	422 m <sup>2</sup>
<b>T1</b>	<b>TOTAL SURFACE UTILE (1)</b>	<b>8 018 m<sup>2</sup></b>
K	LOCAUX COMPLEMENTAIRES	320 m <sup>2</sup>
L	LOGEMENTS	207 m <sup>2</sup>
M	ANNEXES	615 m <sup>2</sup>
<b>T2</b>	<b>TOTAL SURFACE UTILE (2)</b>	<b>9 160 m<sup>2</sup></b>
	CIRCULATIONS	2 299 m <sup>2</sup>
	LOCAUX TECHNIQUES	211 m <sup>2</sup> ( <i>pm</i> )
<b>T3</b>	<b>TOTAL SDO (hors sous-sol)</b>	<b>11 459 m<sup>2</sup></b>

## ANALYSE DU FONCTIONNEMENT ACTUEL

### • Enseignement général

Les locaux d'enseignement général ont une implantation éparpillée : les salles banalisées sont situées dans des corps de bâtiment différents, la salle d'histoire-géographie étant totalement excentrée au R+1 du bâtiment E, etc...

Le nombre de salles est en revanche supérieur aux besoins et les surfaces sont satisfaisantes : 60 m<sup>2</sup> en moyenne pour des salles accueillant des classes entières, 31 m<sup>2</sup> pour celles accueillant des groupes.

### • Enseignement scientifique et technique

La majorité des salles spécialisées sont implantées dans le bâtiment F récemment construit, et sont fonctionnelles et bien équipées.

Les salles scientifiques sont éparpillées entre le bâtiment A et le bâtiment E.

### • Vie sociale et scolaire

L'implantation des locaux est cohérente . locaux des élèves à l'écart des salles d'enseignement et disposant d'un accès sur l'extérieur et bureaux CPE situés au niveau de l'une des entrées de l'établissement.

Les bureaux enseignants pourraient par contre être regroupés.

Le bureau associatif ne bénéficie pas d'une implantation très accessible.

Les surfaces répondent largement aux besoins, certains locaux sont en effet surdimensionnés (les bureaux enseignants ont une surface moyenne de 24 m<sup>2</sup>).

Les élèves disposent de grands espaces (foyer, « ateliers-clubs »), qu'il est nécessaire de valoriser car ces lieux sont très fréquentés du fait de l'implantation isolée du lycée en milieu rural.

### • Ressources communes

Les deux amphithéâtres sont bien équipés et leur localisation les rend commodément accessibles depuis l'extérieur.

### • Administration

Le regroupement des bureaux et salles de réunion au niveau de l'entrée principale de l'établissement est fonctionnel.

Le nombre de locaux occupés par cette fonction semble cohérent, mais les surfaces sont surévaluées, notamment pour ce qui concerne les salles de réunion (227 m<sup>2</sup>).

### • Restauration

L'espace salle à manger fonctionnant en self-service donne satisfaction aux utilisateurs pour la capacité actuelle.

Les espaces de service disposent de surfaces largement supérieures aux besoins, avec notamment des espaces de stockage importants en sous-sol (420 m<sup>2</sup>).

En revanche, les cuisines souffrent d'un problème de fonctionnement et d'équipement.



- **Internat**

L'internat souffre d'un éclatement des locaux.

Les unités d'internat se répartissent entre les bâtiments B, C, E et D.

L'unité filles est totalement séparée des autres unités, isolée dans une aile du bâtiment E, par ailleurs inoccupé. Cette localisation au-dessus de locaux d'externat pose un problème de sécurité.

L'infirmier et le logement de l'infirmière sont localisés au 1er étage du bâtiment A. Les surfaces de l'infirmier sont importantes. L'implantation de l'infirmier au R+1 la prive d'un accès direct pour les ambulances.

---

## 3.1 LE PROJET PEDAGOGIQUE

### ORGANISATION GENERALE

L'EPLEFPA regroupe 4 entités distinctes, placées sous la responsabilité d'un directeur.

Chaque établissement bénéficie d'une certaine autonomie dans la gestion et l'exploitation qui est laissée à l'appréciation d'un Conseil d'Administration souvent présidé par une personnalité extérieure.

Les 4 structures qui composent un EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) sont :

1. le LEGTA - Lycée d'Enseignement Général et Technique Agricole, dont le proviseur est le directeur de l'établissement public ;
2. le CFA - Centre de Formation pour Apprentis ;
3. le CFPA - Centre de formation Professionnelle pour Adultes ;
4. l'Exploitation.

**Le lycée de Sainte-Livrade-sur-Lot propose une structure pédagogique fondée sur le développement d'un pôle de compétence agro-alimentaire fruits et légumes. L'exploitation de l'établissement est donc orientée sur la production des fruits et légumes et sur l'arboriculture.**

Les formations professionnelles traduisent au travers des bacs technologiques et des BTS cette vocation générale.

Année	Effectif du Lycée professionnel
95/96	338 élèves
96/97	357 élèves
97/98	436 élèves
98/99	483 élèves

**Au regard de cette analyse, l'effectif, depuis 1996, est en augmentation régulière.**